



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

CIVIQUE

Le mot « civique » se dit de ce qui est relatif au citoyen considéré par rapport à l'organisation politique. On parle correctement des droits et des devoirs civiques, des vertus civiques, du courage civique, de l'esprit et du sens civiques, de l'instruction civique ou de la dégradation civique. Ainsi, l'électorat, c'est-à-dire, la qualité d'électeur, l'usage du droit d'électeur, est un droit civique. L'antonyme « incivique » se dit d'une conduite qui manque de civisme.

En outre, le mot « civique » s'oppose au mot « civil », ce dernier mot signifiant ce qui est relatif au citoyen considéré dans ses rapports avec les autres citoyens. Ainsi le droit de se marier, de tester et de posséder sont des droits civils inscrits dans le Code civil.

Le mot anglais *civic*, en plus d'avoir le sens du mot français, correspond, entre autres, au mot « municipal ». Ainsi, on parle des autorités municipales, d'un parti municipal, d'un employé municipal, d'une fête municipale, d'une cérémonie officielle, des funérailles officielles, nationales dans le cas de l'État, d'un jour férié municipal, régional ou encore national, des bâtiments municipaux, d'un centre municipal ou administratif, d'une salle municipale, d'une bibliothèque municipale, d'un hôpital municipal, d'un stade municipal, d'un aréna municipal, etc. L'emploi du mot « civique » est fautif dans les exemples qui précèdent.

De même, il est incorrect de parler de l'adresse civique et du numéro civique, qui sont des calques de *civic address* et de *civic number*. Dans la vie courante, on utilise le mot « adresse » tout court, quitte à préciser, si un contexte tout à fait particulier l'exige, qu'il s'agit de l'adresse municipale ou du domicile pour la distinguer, par exemple, de l'adresse postale ou de l'adresse électronique. De même, on écrira « numéro » tout court. S'il y a lieu de préciser, on dira numéro de rue, d'immeuble, ou encore de porte.

Outre les dictionnaires généraux, voir :

ANTIDOTE

CARDINAL, Pierre. *Le Vocabulaire*

CHOUINARD, Camil. *1500 pièges du français parlé et écrit*

D'APOLLONIA, François. *Le petit dictionnaire des québécoismes*

DAGENAIS, Gérard. *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*

DUBUC, Robert. *En français dans le texte*

FOREST, Constance et Denise BOUDREAU. *Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes*

LAURIN, Jacques. *Nos anglicismes*

MENEY, Lionel. *Dictionnaire québécois-français*

OQLF. *Banque de dépannage linguistique*

PARMENTIER, Michel. *Dictionnaire des expressions et tournures calquées sur l'anglais*

ROUX, Paul. *Lexique des difficultés du français dans les médias*

VILLERS, Marie-Éva. *MULTIdictionnaire de la langue française*

Juin 2015